

**PROCES-VERBAL**  
**CONSEIL MUNICIPAL**  
**SEANCE DU 2 SEPTEMBRE 2019**

L'an deux mille dix-neuf, le 2 septembre, à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de SONTHONNAX-LA-MONTAGNE, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. GARBE, Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : 29 août 2019.

Etaient présents : MM GARBE Dominique, CHAPON Xavier, GINDRE Roland, MONACI Fabrice, Mmes BOISIER Corinne, CONTET Florence, DONZELLE Annie, PECHINEY Murielle

Etaient absents excusés : PONCET Damien (pouvoir à CHAPON Xavier), Mme PONCET Brigitte

**Approbation du procès-verbal de la réunion du conseil municipal du lundi 1<sup>er</sup> juillet 2019**

**Désignation d'un secrétaire de séance : CONTET Florence**

**1/ DISSOLUTION DU SIIF 2019 - 32**

Monsieur le Maire rappelle aux conseillers municipaux que la commune de SONTHONNAX-LA-MONTAGNE, est membre du Syndicat Intercommunal d'Initiative Forestière.

Ce syndicat a fonctionné depuis son origine sur ses fonds propres sans jamais faire appel à la cotisation de ses communes membres. L'essentiel de ses dépenses était consacré à l'élaboration de la Charte forestière puis au cofinancement de l'animation de cette Charte, animation portée à ce jour par Haut-Bugey Agglomération.

A compter de cette année, les fonds propres en fonctionnement sont épuisés et la procédure de reversement du solde excédentaire d'investissement en fonctionnement, telle qu'elle avait été votée en 2018, n'a pas été autorisée par les ministères des Finances et de l'Intérieur et ce, malgré le fait que le budget disposait de 31 000 euros en investissement sans perspectives de dépenses à cette section.

Dès lors, il ne restait plus que deux solutions : solliciter les communes pour une cotisation annuelle, à hauteur de 28 000 euros environ, ou procéder à la dissolution du SIIF.

Lors d'une réunion en sous-préfecture, le 29 avril dernier, il a été proposé, d'un commun accord entre HBA, la Communauté d'Agglomération du Pays de Gex, la Communauté de Communes du Pays Bellegardien et celle du Bugey Sud, la dissolution du SIIF avec reversement de l'actif et du passif à HBA, qui assure déjà le portage financier de l'animation de la Charte forestière du territoire.

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L5212-33, L5211-25-1 et L5211-26,  
Vu l'arrêté préfectoral en date du 19 novembre 2005 modifié, portant création du SIIF,

Vu la délibération N° 2009-09 en date du 5 juillet 2019, du Comité syndical du SIIF décidant de la dissolution du SIIF ?

Considérant qu'un syndicat peut être dissous par le consentement des organes délibérants de ses collectivités membres

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal,

**APPROUVE** la dissolution du SIIF à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020,

**ACCEPTE** les conditions de liquidation du syndicat, telles que décrites ci-après :

**O AFFECTATION DU RESULTAT** : le résultat comptable sera affecté à Haut-Bugey Agglomération qui reprendra les droits et obligations de ses communes membres, qui étaient membres du SIIF.

A ce jour, le résultat comptable est estimé, compte tenu du budget primitif 2019, à

- Section de fonctionnement : déficit de 28 042.90 euros
- Section d'investissement : excédent de 46 644.00 euros
  - Solde positif : 18 601.10 euros

O REPARTITION DE L'ACTIF ET DU PASSIF : l'actif et le passif seront reversés à HBA, après les vérifications d'usage auprès de la Trésorerie d'Oyonnax, comptable assignataire des comptes des deux collectivités.

O REPARTITION DE L'EMPRUNT : sans objet

O TRANSFERT DE PERSONNEL : sans objet

O ARCHIVES SYNDICALES : elles seront récolées et transmises à HBA, après visa des archivistes de l'Ain.

**CHARGE** Monsieur le Maire de notifier la présente délibération au Préfet de l'Ain en vue de l'arrêté de dissolution dudit syndicat.

## **2 – DELEGATION DE LA COMPETENCE TRANSPORT SCOLAIRE – CONVENTION AUTORITE ORGANISATRICE DE SECOND RANG 2019 -33**

Monsieur le Maire rappelle aux conseillers municipaux que la commune de SONTHONNAX-LA-MONTAGNE, organisait le transport scolaire des élèves fréquentant son école communale, par délégation de compétence de la Région Auvergne Rhône-Alpes et dans le cadre d'une convention d'autorité organisatrice de second rang.

Or, par délibération du 30 mai 2018, le conseil communautaire de Haut-Bugey Agglomération a décidé du transfert global de la compétence « Transport » de la Région à HBA, à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2018, entraînant une caducité de la délégation existante.

Afin que le ramassage scolaire des élèves de maternelle et primaire de Sonthonnax-la-Montagne continue à être assuré par la commune, il revient à HBA d'autoriser par délégation, cette dernière à poursuivre l'organisation et la gestion de ce service.

Cette délégation s'exercera au travers d'une convention qui définit les compétences et responsabilités que HBA délègue à la commune, autorité organisatrice de second rang, pour l'organisation du seul service « transport » d'élèves à destination de son école.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal,

**ACCEPTENT** les termes de la convention de délégation à intervenir entre la commune de Sonthonnax-la-Montagne et Haut-Bugey Agglomération.

**DONNE POUVOIR** à Monsieur le Maire pour effectuer toutes les démarches nécessaires pour exécuter la présente délibération.

## **3 – RENOUELEMENT DE LA CONVENTION RELATIVE A LA PREVENTON SPECIALISEE 2019-34**

Monsieur le Maire rappelle aux conseillers municipaux, que suite à la dissolution du SIVU des établissements secondaires de Nantua et Montréal-la-Cluse, le 31 décembre 2013, la commune de Montréal-La-Cluse a été désignée comme structure porteuse, en 2014.

Le Maire rappelle que par délibération en date du 6 octobre 2014, le conseil municipal de Sonthonnax-la-Montagne a accepté le principe de poursuivre l'action de prévention spécialisée, de désigner la commune de Montréal-la-Cluse en tant que structure porteuse de la convention, a accepté le renouvellement de la convention tripartite passée entre le Conseil Général, l'ADSEA et la commune de Montréal-la-Cluse et a signé une convention avec la commune de Montréal-la-Cluse afin d'établir les modalités de participation financières.

Monsieur le Maire explique aux conseillers municipaux que le Département de l'Ain propose une nouvelle convention pour la période de 2019/2021.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal,

**ACCEPTTE** les termes de la convention relative à la prévention spécialisée sur le bassin d'intervention du Haut-Bugey,

**ACCEPTE** de signer, avec la commune de Montréal-la-Cluse, une convention relative à la répartition des frais occasionnés par la prévention spécialisée,

**DONNE POUVOIR** à Monsieur le Maire pour effectuer toutes les démarches nécessaires pour exécuter la présente délibération.

#### **4 – MODIFICATION DES STATUTS DE HBA 2019 - 35**

Monsieur le Maire fait lecture de la délibération du conseil communautaire en date du 18 juillet 2019, relative à la modification des statuts de Haut-Bugey Agglomération, par la prise de compétence « Participation à l'aménagement et à la gestion des sites et établissements d'enseignement supérieur et de recherche ». Il fait également lecture du projet de statuts de HBA à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020.

Le Maire précise que, conformément aux dispositions de l'article L.5211-20 du Code général des collectivités territoriales, le conseil municipal est appelé à se prononcer sur cette modification dans un délai de 3 mois, à compter de la notification de la délibération du conseil communautaire.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal,

**APPROUVE** la modification des statuts de Haut-Bugey Agglomération,

**DONNE POUVOIR** à Monsieur le Maire pour effectuer toutes les démarches nécessaires pour exécuter la présente délibération.

#### **5 – PROPOSITION D'ACHAT DE MATERIEL AU CONSEIL GENERAL 2019 - 36**

Le Maire rappelle aux conseillers municipaux, le courrier, en date du 24 juin 2019, adressé par le Département de l'Ain, concernant les véhicules, engins et matériels aliénés, proposés à la vente.

Le conseil municipal, après délibération et à l'unanimité,

**DECIDE** de faire une offre sur les matériels suivants :

Numéro d'article	Désignation	N° immatriculation ou inventaire	Date de 1 <sup>ère</sup> mise en circulation	Offre
500	Tracteur Renault 854 MI 4X4	2003000495	30/10/1991	1 000 €
703	Turbotondeuse Rousseau SPI 160	2001000034	09/03/2001	1 000 €

**DONNE POUVOIR** à Monsieur le Maire pour exécuter la présente délibération.

#### **6 – REGIE DE RECETTES TEMPORAIRE 2019 - 37**

Monsieur le Maire rappelle aux conseillers municipaux de l'obligation d'ouvrir un débit de boissons régulièrement afin de conserver la validité de la licence IV dont la commune est propriétaire. Le conseil municipal souhaite ouvrir le débit de boissons du 9 au 18 septembre 2019. Le Maire précise qu'il est nécessaire de créer une régie temporaire afin de pouvoir utiliser la licence 4 communale et vendre des repas.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal,

**DECIDE** de créer une régie temporaire de recettes, pour l'ouverture d'un débit de boissons du 9 au 18 septembre 2019 et la vente de repas pendant cette manifestation.

**DONNE POUVOIR** à Monsieur le Maire pour effectuer toutes les démarches nécessaires pour exécuter la présente délibération.

#### **7 - QUESTIONS DIVERSES**

##### **7-1 Travail des commissions**

Commission « Finances » : vice-présidente : Muriel PECHINEY : RAS

Commission « Urbanisme » : vice-président : Damien PONCET : (représenté par Dominique GARBE)

DEMANDE	N° DOSSIER	DEMANDEUR	TYPE DE TRAVAUX	DATE DEMANDE	REPONSE COMMUNE
DP	001 410 19 H0004	FREE MOBILE	Création d'un relais de téléphonie mobile	14/05/2019	ARRETE DE NON OPPOSITION
DP	001 410 19 H0005	LEMAIRE FRANCIS	INSTALLATION D'UN PORTAIL ET CHANGEMENT PORTES ET FENETRES	18/06/2019	ARRETE DE NON OPPOSITION
DP	001 410 19H0006	DURAND MARCEL	CHANGEMENT DES HUISSERIES-REPLACEMENT DES VOLETS BOIS PAR VOLETS ROULANTS	24/06/2019	ARRETE DE NON OPPOSITION
DP	001 410 19H0007	SOCIETE GREEN PLANET – POUR REYBARD ALEXIA	INSTALLATION DE PANNEAUX PHOTOVOLTAIQUES	03/07/2019	ARRETE DE NON OPPOSITION
DP	001 410 H0008	DURAND CELINE	DEPLACEMENT D'UN PORTAIL	05/07/2019	ARRETE DE NON OPPOSITION
DP	001 410 H0009	PONCELET LUCIENNE	REPLACEMENT DES TUILES	08/07/2019	ARRETE DE NON OPPOSITION

Commission « Fleurissement, décoration » : vice-présidente : Florence CONTET : RAS

Commission « Jeunes » : vice-présidente : Corinne BOISIER : RAS

Commission « Ecole, Enseignement » : vice-présidente : Brigitte PONCET : RAS

Commission « Voirie, Bois, Agriculture » : vice-président : Xavier CHAPON

\* Elagage à finir sur les chemins et la route de Bolozon.

\* Elagage du ruisseau de Mailloux et celui de la prairie.

\* Elagage des arbres à Agnès Reybillet – un courrier sera adressé à tous les propriétaires des haies à tailler ; inventaire à faire.

\* Il faut tailler la haie en direction du hangar communal.

Commission « Bâtiment, patrimoine, accessibilité, cimetière » : vice-président : Roland GINDRE :

\* Monument aux morts de Napt – le gravage + la peinture des lettres sont terminés

\* A prévoir : la peinture des grilles avant le 11 novembre.

Commission « Eau, Assainissement » : vice-président : Fabrice MONACI :

\* La fuite d'eau à Napt est réparée

\* Prévoir un courrier à HBA pour leur demander de nettoyer la STEP de Sonthonnax-la-Montagne (en friche) et pour le changement des chasses.

Commission « Travaux » : vice-président : Roland GINDRE :

\* les travaux de rénovation du gîte avancent ; fin des travaux estimée à fin septembre.

Commission « Matériel communal » : vice-président : Xavier CHAPON :

\* le bus sera emmené au garage MURAT le 4 septembre, pour des réparations avant la contre visite du contrôle technique.

\* le contrôle technique du mini bus doit être effectué avant le 18 juillet ; il sera fait après la fin de l'année scolaire.

Commission « Information, communication, site Internet » vice-présidente : Florence CONTET

Le livret du « Nouvel habitant » est en cours de mise à jour ; à distribuer aux habitants nouvellement installés sur la commune.

### **7-2 Compte-rendu du conseil communautaire**

\* Une réunion a eu lieu le 17 juillet dernier avec HBA à propos de la station d'épuration de Heyriat.

Pour rappel, l'ARS a donné un avis défavorable ; les conseillers n'ont pas d'autre choix que d'accepter l'abandon de la 2<sup>ème</sup> nappe.

Le dossier est en cours de ré instruction.

\* Surpresseur du bourg : suppression du réservoir, qui deviendrait une réserve à incendie ; la consultation a été lancée par HBA.

### **7-3 ACHAT CARTE CADEAU 2019 - 38**

Monsieur le Maire rappelle aux conseillers municipaux que Ann-Lyse BARBERO, agent de la commune vient d'avoir un bébé. Il propose de lui offrir une carte cadeau afin qu'elle choisisse elle-même un cadeau pour son enfant.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

**DECIDE** d'offrir à Ann-Lyse BARBERO, une carte cadeau d'un montant de 80 euros.

**DONNE** tout pouvoir à Monsieur le Maire pour effectuer toutes les démarches nécessaires pour exécuter la présente délibération.

Séance levée à 22h00